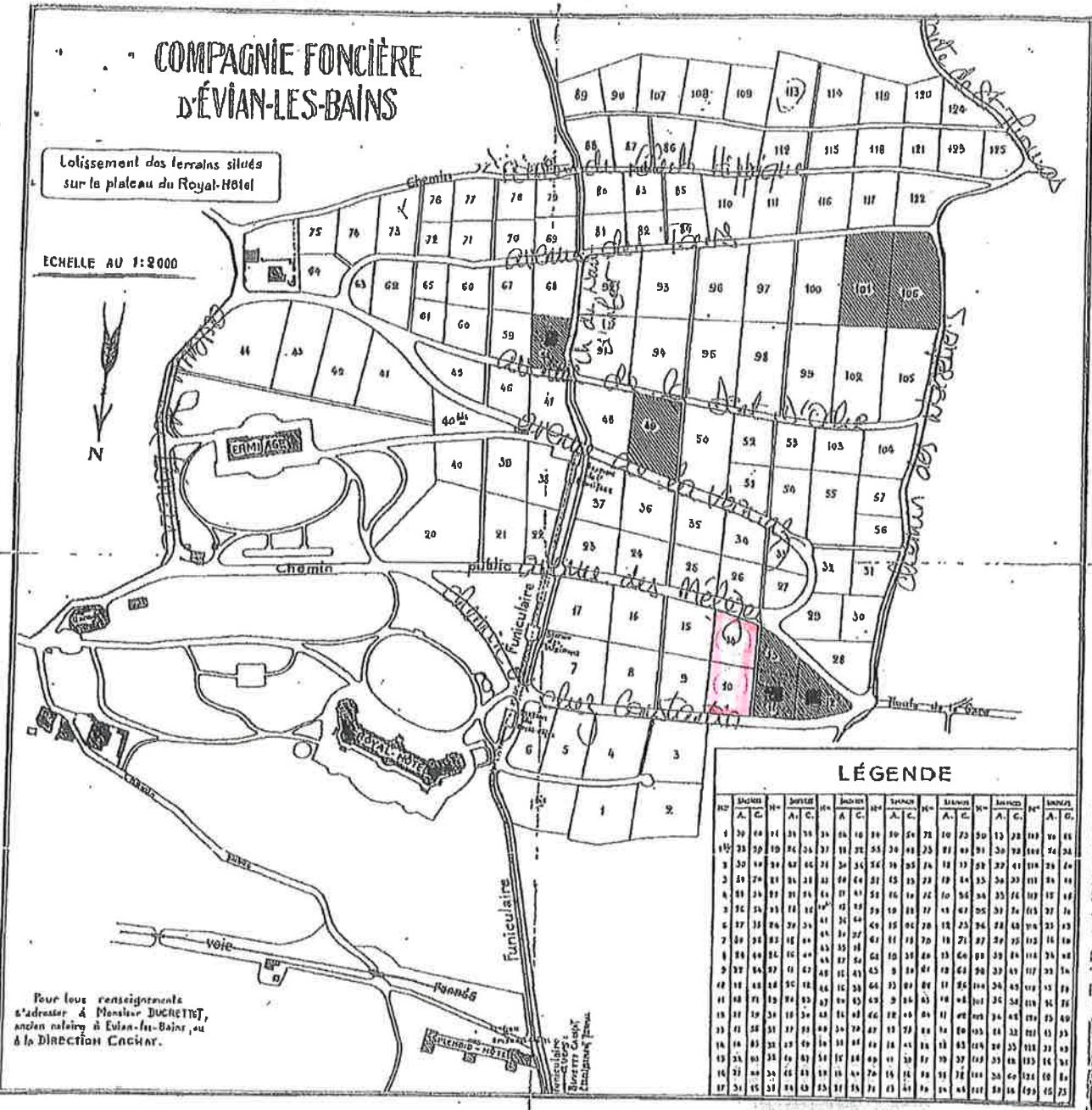


# COMPAGNIE FONCIÈRE D'ÉVIAN-LES-BAINS

Lotissement des terrains situés  
sur la plateforme du Royal-Hôtel

ÉCHELLE AU 1:8000



Pour tous renseignements  
s'adresser à Monsieur DUCRETET,  
ancien maire d'Évian-les-Bains, ou  
à la Direction Générale.

Librairie les Matinées  
L'espiègle  
Aux Tiers  
Le Vénitien  
Aux Clés

S.R.A.

Les soussignés reconnaissent avoir pris  
connaissance du présent document qui est  
annexe à l'acte  
reçu par Maître FUMEX Notaire à  
ÉVIAN-LES-BAINS soussigné le .....

18 SEP. 2010

RP

CL

LL





COMPAGNIE FONCIÈRE d'ÉVIAN-LES-BAINS.

Règlement particulier

des

berrains mis en vente

par la

Compagnie Foncière d'Évian-les-Bains,

laison d'être

La compagnie Foncière d'Évian-les-Bains,  
dont le domaine est situé dans un pays de  
grande beauté & de larges horizons, s'est  
efforcée d'établir un règlement qui permette  
de mettre en valeur ces éléments précieux  
pour la réussite d'une station estivale.

Elle a voulu en même temps sauvegarder  
les intérêts des acquéreurs, leur procurer le  
plus d'agréments possible, & leur épargner tou-  
tes les méprises, & tous les ennuis que pourrait  
leur causer un plan mal conçu ou l'absence de  
mesures d'intérêt général.

Soumission de tous les acquéreurs au  
cahier des charges

En vue d'assurer à tous un maximum de  
satisfaction, les acquéreurs seront soumis à  
l'exécution de toutes les conditions du présent  
règlement.

P.J. M. S.P.R.

Maurice

C.C.

Conférence. - Délimitation

A chaque acquisition de lot, la date & la délimitation seront déterminées dans de la vente par un géomètre agréé par la compagnie Foncière.

Ce travail sera payé à frais communs l'acquéreur & la compagnie Foncière.

Nivellement

Le niveau général des terrains sera fixé à la cote de nivellation donnée par la compagnie Foncière d'Evian-les-Bains, lors de la demande d'autorisation de batir.

Plans & autorisation de batir

Tous les plans, avant d'être exécutés devront être soumis à l'approbation de la compagnie Foncière, & il lui sera laissé une expédition certifiée conforme, de ces plans.

Aucune construction ne pourra être commencée avant que l'architecte ait reçu de la compagnie Foncière l'autorisation de batir.

Cette autorisation devra être délivrée ou refusée dans un délai de quinze jours.

CONSTRUCTIONS

Toutes les villas qui seront érigées devront avoir un cachet esthétique.

Architectes

 SP<sup>2</sup> P.A.   
M. Llombard

CL

les dans  
par la  
communs  
re.

is sera  
par la  
ns, lors  
  
le batir  
exécutés  
n de la  
laissé u  
ces plan  
être  
it reçu  
de batir  
a délivr  
jours.

érigées



caractère décoratif qui doit, avec les avantages qu'il possède & avec la beauté du site, faire rechercher la station, les constructions ne devront être édifiées que sous le contrôle d'un architecte agréé par la Compagnie Foncière.

Une seule construction principale  
Tout acheteur d'un lot ne pourra y éléver  
qu'une construction principale avec communs;  
la proportion de la surface bâtie à la surface  
non bâtie de cette dernière ne pourra excéder  
un sixième.

#### Emplacement de la construction principale

Dans chaque lot, la construction principale ne devra être édifiée qu'à l'endroit précis indiqué par la Compagnie Foncière.

#### Distance des constructions secondaires

Pour les constructions secondaires, aucune d'elles ne pourra être édifiée à moins de dix mètres de distance de la clôture en bordure des voies larges de huit mètres, & à moins de six mètres de distance pour les autres voies carrossables, mais cette interdiction ne s'applique pas à l'édification de kiosques &

PA

MM

CL SFR

Maurice

pergolas élégants susceptibles d'embellir la propriété à l'aspect général des domaines. Aucune distance n'est prescrite qui concerne les lignes séparatives d'entre voisins à les petits chemins à piétons.

#### Délais pour construire

Les travaux relatifs à l'édification des constructions devront être terminés immédiatement les pratis à être habités, dans le délai de deux ans à dater du commencement des travaux de construction.

En cas d'inexécution de la clause ci-dessus, il seraît dû, par fraction indéfinie par année commencée à titre de dommages intérêts, une somme égale à dix pour cent du prix d'acquisition du terrain.

#### Interdiction du quinze juin au trente septembre

Pendant la saison; c'est à dire du quinze juin au trente septembre, & à peine de deux francs par jour de dommages intérêts compensativement stipulés, tous les travaux de construction extérieurs sont interdits sans permission spéciale.

#### Pendant la construction

Le entrepreneur devra assurer à l'usage de son chantier, pendant la construction,

  
P.J. SPB CL 



16/06

fosses mobiles pour les ouvriers, & tenir en bon état d'entretien & de propreté les abords des chantiers & les clôtures.

La société se réserve le droit de faire clôturer d'office; aux frais des propriétaires, les constructions inachevées, afin d'éviter les accidents.

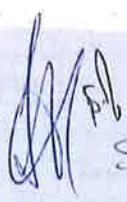
#### Restriction quant à l'usage des constructions

Sont interdites toutes les professions incommodes, dangereuses & insalubres, dont la nomenclature est annexée au décret du trois mai mil huit cent quatre vingt six, ainsi que les industries bruyantes. Pour toutes autres professions commerciales ou industrielles & quelconques, une autorisation expresse & par écrit de la Compagnie Foncière sera nécessaire. La compagnie Foncière pourra donner ou refuser à son gré cette autorisation.

Si l'autorisation n'est pas accordée, le contrevenant sera passible de la confiscation & de la vente de ses marchandises & de ses installations, qui passeront de la Compagnie Foncière.

De même, toute occupation qui, par sa nature, serait susceptible de nuire à la tranquillité de l'emploi est formellement interdite.

#### Hauteur des maisons & des arbres

P.F.   
SBR  
CL 

Dans aucun lot, les maisons, ni les  
ne devront avoir une hauteur pouvant nuire  
l'harmonie du domaine & des parcelles.

La plantation des peupliers est interdite.  
Etablissement & entretien des routes

Après le premier établissement des chemins, avenues, allées & places, les propriétaires, ou ayants droit contribueront à l'entretien ainsi qu'aux frais d'arrosage, de balayage & goudronnage, proportionnellement à la contenance de leurs propriétés, mais sans que cela constitue toutefois pour la Compagnie Foncière un engagement de procéder à des travaux de cette nature; seule la Compagnie Foncière restera juge de leur opportunité.

#### Régie d'entretien

Dans l'intérêt commun, la Compagnie Foncière aura la direction & la régie de l'entretien.

#### Détériorations

Si le sol des voies vient à être dégradé par le transport des matériaux de construction ou pour toute autre cause, la Compagnie Foncière devra faire réparer lesdites voies au propriétaire qui aura occasionné les détériorations.

Mr. J. M. S. & M. L. M. CL

### Poteaux, inscriptions

Tout propriétaire devra souffrir l'établissement sur la clôture de son lot, & sans indemnité, de tous poteaux, inscriptions & autres signes indicateurs des noms des voies de communication & places, ainsi que de tous signes indicateurs de nivellement.

### Lots contigus à des propriétés voisines

#### voisines

Les acquéreurs s'interdisent d'établir, à aucune époque, des communications d'aucune sorte avec les propriétés voisines n'appartenant pas à la compagnie Foncière, afin de leur donner passage ou accès sur les routes ou terrain lots appartenant ou ayant appartenu à la compagnie Foncière d'Evian.

La société se réserve à elle seule ce droit.

### Souffrance des travaux de voirie

Chaque acquéreur devra souffrir, sans pouvoir s'y opposer ni demander d'indemnité, à l'exécution de tous travaux de voirie, de canalisations diverses, pour les eaux, le gaz, l'électricité, & les égouts, entretien de construction, réfection des voies ou égouts.

Il devra également supporter, sur toutes

PS

MA  
SBR

LLamur

voies de communication, tous dépôts de matériaux pour ces travaux.

#### Dépôts

Il ne pourra être fait par les acquireurs aucun dépôt de matériaux ni d'immondices sur les voies établies.

#### Trottoirs libres

Aucun ouvrage, marches, escaliers, portes de caves, au autres, ne pourra être élevé sur les trottoirs.

#### Affiches

Il est interdit à tout acquéreur de faire ou de laisser placer aucun signe de publicité ni de réclame soit sur son terrain, soit sur les clôtures de son lot, soit sur les constructions comprises dans son lot.

#### Clôtures

Tout acquéreur devra clôturer le lot lui acquis.

Le long des routes, la clôture sera obligatoirement un mur d'une hauteur maximum de deux mètres, sur lequel l'acquéreur pourra établir une grille dont la hauteur reste facultative sans toutefois que la hauteur totale de la clôture puisse dépasser trois mètres.

Sur la ligne séparative des lots entre

SBR PT  
CL

Mmeuy

N

& le long des petits chemins à piétons,  
les acquéreurs pourront établir une cloture  
quelconque, mais qui ne devra jamais dépasser  
deux mètres cinquante de hauteur.

Eau, gaz, électricité, égouts,  
canalisations, branchements

La compagnie Foncière amènera à ses  
frais, en face de chaque lot acheté, les cana-  
lisations d'égouts, d'eau, de gaz, & d'élec-  
tricité.

Pour toutes les canalisations utilisées  
par lui l'acquéreur, paiera un droit de branche-  
ment qui lui sera indiqué par la Compagnie  
Foncière.

Toutes les canalisations quelconques  
devront être établies & fonctionner sous le  
contrôle de la Compagnie Foncière.

Pour l'eau, le gaz & l'électricité, l'ac-  
quéreur s'entendra directement avec les socié-  
tés qui les fournissent; mais sans garantie  
ni responsabilité de la part de la Compagnie  
Foncière.

Pour les lots 28, 30, 31, 44, 56 & 57,  
l'égout n'est pas garanti; l'acquéreur y éta-  
blira des fosses étanches suivant un plan qui  
devra être approuvé par la Compagnie Foncière.

M.P.  
CL

G.R. P.T.  
Mmeur

### Abonnement facultatif

Les acheteurs de terrains ne seront pas obligés de s'abonner à l'eau, au gaz à l'électricité auprès des sociétés fournisseuses.

Cet abonnement sera facultatif pour les acheteurs.

### Interdictions spéciales

Il est expressément & formellement interdit :

1°-de participer soit directement, indirectement au commerce ou à l'exploitation d'eau minérale sur les terrains acquis de la Compagnie Foncière;

2°-de faire ou laisser faire sur les terrains acquis de la Compagnie Foncière des sondages ou travaux souterrains sans l'autorisation écrite de la société anonyme "Eaux minérales d'Evian-les-Bains".

### Réserve d'eau

La compagnie Foncière se réserve également l'absolute propriété de la totalité de l'eau qui pourrait être découverte sur les lots mis en vente.

S'il en est découvert, elle devra

canaliser à ses frais en dehors du lot où

elle aura été découverte.

### Transmissions des charges

SBP. AF  
Mmeau

Tous les règlements & charges imposés aux acquéreurs de lots seront obligatoires pour de tous les ayants droits ultérieurs.

Réserve de changements

La compagnie Foncière se réserve le droit d'apporter toutes modifications, additions, suppressions, ou changements à son plan de lotissement de mise en valeur, ainsi qu'au présent règlement.

Remise à Société-Communalisation

La compagnie Foncière d'Evian pourra en tout temps:

Soit rendre publiques & communales ses voies & places;

Soit se substituer la société des Eaux minérales d'Evian ou une société civile composée des propriétaires des lots vendus, lesquelles sociétés la remplacent dans toutes ses droits & charges concernant les voies, places & canalisations.

Il suffira, pour l'accomplissement de cette transmission au profit de ladite société des Eaux ou de ladite masse des propriétaires, d'une simple déclaration faite par la compagnie Foncière dans un acte devant notaire, & publié dans un des journaux de l'arrondissement.

6<sup>e</sup> 4<sup>e</sup>  
n<sup>o</sup>. 6

W. D. C.  
S. B. C.  
C. L.

M. M. M.

ment destinés à recevoir les annonces jurées.

Les propriétaires auront, dans ce cas, à s'entendre entre eux, relativement la règle à l'entretien des dites voies de communication, places & canalisations, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Compagnie Foncière.

#### Domicile, Juridiction

Pour le cas de difficultés quelconques il est fait élection de domicile pour les acquéreurs, & pour la Compagnie Foncière à Evian, dans les bureaux de ladite Compagnie Foncière, rue Nationale N° 19.

Ce domicile sera attributif de juridiction.

*Par la Banque, le promoteur  
et au nom de tout usage*

SBR

GL

*[Signature]*

*Maurice*